

Ville de La Roche-en-Ardenne

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION PREALABLE

Il est porté à la connaissance des habitants de la ville de La Roche-en-Ardenne qu'une demande de permis d'urbanisme va être introduite par:

***Domaine de Borzée sprl
Rue Gomelevay 52
4870 NESSONVAUX***

Cette demande portera sur l'objet suivant:

Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un village de vacances de plus de 2 hectares au hameau de Borzée

Conformément aux articles R53 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra le:

Le jeudi 13 juin 2019 à 19h30 à la salle du CPAS de La Roche, rue de Beusaint 2 à 6980 La Roche-en-Ardenne

Cette réunion d'information a pour objet :

1° de permettre au demandeur de présenter son projet;

2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;

3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64§2 et D.65§ 2 et 3:

- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Toute personne peut transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences jusqu'au 28 juin 2019 inclus, par écrit au Collège communal de La Roche-en-Ardenne et en copie au demandeur du permis.

Toute information utile peut être obtenue auprès de M. Patrick Henrotte (0475/58.61.54.)